



L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



GUIDE GÉNÉRAL DE STAGE 2016-2017

espum.umontreal.ca

Table des matières

L'ESPUM et son réseau en quelques mots	p.3
I/ Le stage, une occasion de développement professionnel et personnel	p.3
1. Les programmes offerts avec stage	
II/ Les différents milieux de stage proposés à l'ESPUM	p.5
III/ L'organisation de votre stage	p.7
1. Conditions générales du stage	
2. Les étapes à suivre pour votre stage : procédure générale	
2.1. Trousse de stage – Maitrise en santé publique	
2.2. Trousse de stage – Maitrise en santé environnementale et santé au travail	
2.3. Trousse de stage – Maitrise et DESS en bioéthique	
2.4. Trousse de stage – Maitrise en administration des services de santé, option Gestion du système de santé	
2.5. Trousse de stage – Maitrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients	
2.6. Trousse de stage – Maitrise en évaluation des technologies de la santé	

L'ESPUM et son réseau en quelques mots...

Fondée en juin 2013, l'ESPUM est la 1^{ère} École de santé publique au Québec. Celle-ci réunit non seulement la plus grande concentration de chercheurs et d'experts en santé publique au Canada mais elle est également considérée comme le plus grand pôle d'excellence francophone en santé publique au monde.

Notre école à travers ses divers programmes vise à former des futurs cadres et professionnels de la santé publique. Au fil des années, l'ESPUM a su établir de solides partenariats avec diverses organisations reconnues afin d'offrir aux étudiants l'accès à un large réseau de professionnels et ainsi faciliter leur démarche pour la recherche de stage.

Fortement implantée dans le milieu de la santé publique, l'ESPUM dispose aujourd'hui d'un important réseau de partenaires (établissements de santé publique, ministères et organismes publics et parapublics québécois et fédéraux, services municipaux et paramunicipaux, entreprises privées...) et propose à ses étudiants, dans le cadre de leur stage, une expérience de travail enrichissante et dynamique.

// le stage, une occasion de développement professionnel et personnel

Moment fort de la maîtrise, le stage occupe une place privilégiée dans le cheminement académique et professionnel de l'étudiant. En effet, cela représente pour lui l'occasion d'être immergé dans un milieu qui l'initie à sa future vie professionnelle.

Pendant son stage, l'étudiant participe aux travaux et aux réunions de l'équipe qui l'accueille et éventuellement à des rencontres avec des partenaires ou des groupes d'individus concernés par le sujet de son stage. Il travaille en étroite collaboration avec des professionnels et des gestionnaires.

Comme tout professionnel qui œuvre dans le domaine de la santé publique, l'étudiant saisit les occasions de développement continu de ses compétences et assiste notamment à des activités de formation offertes par le milieu (conférences-midi, clubs de lecture, ateliers de formation, etc.), ce qui lui donne l'occasion de faire un retour critique sur sa pratique.

De plus, le stage offre à l'étudiant la possibilité de réaliser et de mener à bien un projet en lien avec son domaine de spécialisation. Celui-ci est défini par l'étudiant et son superviseur de stage / maître de stage. C'est un travail précis, circonscrit qui orientera sa carrière.

En conclusion, le stage est considéré comme une expérience de pratique planifiée, supervisée et évaluée selon des critères définis. Ce dispositif riche et de plus en plus répandu dans l'enseignement permet à l'étudiant d'aborder le milieu professionnel, d'intégrer une équipe de travail et de renforcer/développer ses capacités en s'impliquant dans sa structure d'accueil. Dans cette optique, il doit permettre à l'étudiant d'atteindre le niveau de compétence visé par le programme.

1. Les programmes offerts avec stage

Plusieurs programmes au sein de l'ESPUM proposent l'option stage dans le cursus de l'étudiant :

- Maîtrise en santé publique, option :
 - Promotion de la santé
 - Santé environnementale
 - Épidémiologie
 - Pratique de la biostatistique
 - Politiques et gestion des soins de santé
 - Santé mondiale
 - Une seule santé

- Maitrise en santé environnementale et santé au travail, option :
 - Analyse du risque
 - Environnement, santé et gestion des catastrophes
 - Hygiène du travail
 - Santé environnementale mondiale
 - Toxicologie générale

- Maitrise en bioéthique, option :
 - Cheminement individualisé
 - Éthique et soins de santé
 - Éthique de la recherche
 - Éthique et santé des populations

- DESS en bioéthique, option :
 - Cheminement individualisé
 - Éthique et soins de santé
 - Éthique de la recherche
 - Éthique et santé des populations

- Maitrise en administration des services de santé, option Gestion du système de santé

- Maitrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients

- Maitrise en évaluation des technologies de la santé

II/ Les différents milieux de stage proposés à l'ESPUM

L'ESPUM développe continuellement des partenariats avec de nouveaux professionnels du secteur afin d'élargir et de consolider son réseau. Vous trouverez ci-dessous, une liste de nos différents partenaires :

ESPUM - Milieux de stage	
Établissements publics du système de santé	
RÉGION DE MONTRÉAL (6A)	RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE (16)
CHUM – CHU Ste-Justine	CISSS de la Montérégie-Est
CUSM	CISSS de la Montérégie-Centre
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	CISSS de la Montérégie-Ouest
CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	RÉGION MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC (04)
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	CIUSSS de la Mauricie-et-du Centre-du Québec (Trois-Rivières)
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	RÉGION DE L'ESTRIE (05)
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	CIUSSS de L'Estrie - CHUS
RÉGION DE LAVAL (13)	RÉGION ABITIBI-TEMISCAMINGUE (08)
CISSS de Laval	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
RÉGION DES LAURENTIDES (15)	
CISSS des Laurentides	
Organismes publics et parapublics	
Agence de la santé publique du Canada	IRSST (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail)
Agence de la santé publique du Canada – Bureau régional du Québec	MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)
Agrément Canada	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Conseil d'agrément du Québec	INSPQ (Institut national de santé publique du Québec)
Corporation d'Urgences-santé	Parcs Canada
CSDM (Commission scolaire de Montréal)	Santé Canada
Département de nutrition de l'Université de Montréal	Société canadienne du cancer
Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal	UdeM - Service de santé et de sécurité
INESSS (Institut national d'excellence en santé et en services Sociaux)	Ville de Montréal

Entreprises / Organismes privés et paragouvernementaux	
Aéroports de Montréal	Multirisques
Bombardier Aéronautique	Pratt & Whitney Longueuil
Charles River	Premier Continuum Inc.
Clinique médicale Quartier Latin	Premier Environmental Services Inc.
CMIPQ (Clinique de Médecine Industrielle et Préventive du Québec)	Riva Laboratories
Fondation Chagnon	Sylvain Loranger, Ph.D., Environnement QSAR
Hôpital de réadaptation Villa Médica	
Unité de Santé Internationale (USI)	
<i>L'USI a mené des projets de coopération dans plus d'une trentaine de pays :</i>	
Afrique du Sud	Inde
Albanie	Jamaïque
Algérie	Kazakhstan
Bangladesh	Liban
Belize	Madagascar
Bénin	Mali
Brésil	Maroc
Burkina Faso	Nicaragua
Cameroun	Niger
Canada	Ouzbékistan
Chine	Panama
Colombie	Pérou
Comores	République démocratique du Congo
Congo - Brazzaville	Roumanie
Costa Rica	Salvador
Côte d'Ivoire - Burundi	Sénégal
Cuba	Togo
Gabon	Tunisie
Guinée	Uruguay
Haïti	Vietnam
Honduras	

III/ L'organisation de votre stage

1. Conditions générales du stage

Durée et milieu de stage

- La durée du stage est d'environ 16 semaines et s'effectue à temps plein (cinq jours/semaine).
- Le stage s'effectue dans une organisation du domaine de la santé au Québec ou à l'étranger sous la supervision d'un maître de stage agréé par le département d'attache.
- Une liste des milieux de stages et maîtres de stage sera délivrée aux étudiants de la maîtrise dépendamment du programme auquel ils sont inscrits.
- À mi-parcours et à la fin du stage, le maître de stage et le stagiaire procèdent à l'évaluation du stagiaire

Permis de travail

Tous les **étudiants étrangers** inscrits à un stage (rémunéré ou non) dans le cadre de leur programme d'études doivent obligatoirement **obtenir un permis de travail avant le début du stage.**

Ce permis est délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) du Gouvernement du Canada. Il faut prévoir de 6 à 12 semaines entre le dépôt de la demande et la réception du permis de travail.

L'étudiant doit entreprendre les démarches d'obtention du permis de travail dès qu'il est admis dans son programme d'études. La demande peut donc être faite lors de la demande de permis d'études, ou une fois arrivé sur le territoire. Le permis de travail est **gratuit** pour tous les étudiants s'il est certifié que le stage est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

PROCÉDURES POUR OBTENIR LE PERMIS DE TRAVAIL :

- Obtenir une attestation auprès de la Direction du programme certifiant que le stage fait partie intégrante du programme d'études et est obligatoire pour l'obtention du diplôme.
- Lettre de certification du milieu de stage qui accueille l'étudiant spécifiant les dates du stage
- Formulaire de demande de « **Permis de travail** » disponible au Bureau des étudiants internationaux (l'étudiant doit se présenter à ce bureau avec les lettres de la Direction du programme et du milieu de stage afin d'obtenir le formulaire de demande de permis); faire sa demande en ligne sur le site de CIC : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

L'étudiant transmet le tout au Gouvernement du Canada.

N.B. : Les étudiants étrangers arrivent au Québec avec le document « **Permis de séjour études** » mais celui-ci comporte des restrictions, notamment au niveau du nombre d'heures de travail autorisées, et ne peut donc permettre aux étudiants de faire un stage à temps plein durant les trimestres d'automne et/ou d'hiver. Ainsi, un second permis est requis, soit un permis de travail.

Assurance

- Les étudiants-stagiaires de l'UdeM sont automatiquement couverts par une [assurance accident](#).

De manière générale, les étudiants de l'Université de Montréal qui effectuent des stages à l'extérieur de l'institution bénéficient de deux couvertures d'assurances; responsabilité civile, accidents et blessures. L'étudiant victime d'un accident dans son milieu de stage informe la Direction du programme dans les meilleurs délais. La couverture d'assurance de l'Université s'applique uniquement si l'étudiant est inscrit au stage au moment de sa présence en milieu de stage. Par conséquent, la couverture d'assurance ne s'applique pas lors des visites préalables au stage lorsqu'elles ont lieu avant le début officiel du stage ou après la fin du stage.

Toutefois, si l'étudiant effectue son stage à l'extérieur du Québec, il est recommandé de se procurer une assurance-voyage médicale. Les stages ne sont pas permis dans les pays où le ministère des affaires étrangères du Canada recommande d'éviter tout voyage. <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Dans les cas de stages rémunérés, c'est-à-dire lorsqu'un étudiant reçoit un salaire d'un employeur, l'étudiant n'est plus éligible aux couvertures d'assurance de l'Université de Montréal. En cas de poursuite, les assureurs de l'employeur de l'étudiant seront sollicités. Dans le cas de blessures physiques ou psychologiques, les assurances de l'entreprise ou de l'organisme couvriront les frais, et, le cas échéant, la CSST et la RAMQ fourniront le complément.

Pour l'information relative à ces protections, vous pouvez consulter le site : <http://www.fin.umontreal.ca/assurances/faq/>

Absentéisme

- L'étudiant qui s'absente de son milieu de stage pour cause de maladie ou tout autre motif sérieux doit aviser son supérieur aussitôt que possible. (consultez le [règlement sur l'absentéisme](#))

Si son absence se prolonge sur une période excédant trois jours, il avise la Direction du programme et justifie sa demande de prolongation de la durée de son stage. Les modalités de rattrapage du temps non complété en milieu de stage font l'objet d'une entente entre l'étudiant, le superviseur de stage/maitre de stage et la Direction du programme.

L'étudiant en stage dans un milieu frappé par des conflits de travail qui l'empêchent de se présenter sur les lieux du stage, avise immédiatement la Direction du programme qui évaluera la situation et son impact sur la formation de l'étudiant. Les mesures à prendre seront discutées avec l'étudiant.

Plagiat

- Le non-respect des règlements universitaires sur le plagiat est passible de [sanctions lourdes](#).

En stage, comme durant votre scolarité, vous devez respecter les règlements universitaires sur le plagiat. Les mêmes règles s'appliquent à vos travaux, et vous êtes passibles des mêmes sanctions si vous ne respectez pas les normes d'intégrité propres aux études universitaires. En cliquant sur le lien, vous aurez accès à tous les règlements de l'université sur le plagiat : <http://www.integrite.umontreal.ca/definitions/integrite.html>

- L'étudiant doit prendre connaissance et respecter les règles relatives à [la propriété intellectuelle et à la confidentialité des données](#).

Les droits d'auteur des documents rédigés par l'étudiant lui appartiennent. Il sera donc nécessairement l'auteur de son rapport de stage remis à l'Université de Montréal. Il ne peut cependant s'opposer à la diffusion interne ou externe des résultats de son travail. Si le contenu du rapport est utilisé pour des fins de diffusion par l'organisation, la propriété intellectuelle revient à l'organisation et la contribution de l'étudiant est identifiée. Il s'agit alors d'un rapport différent du rapport remis à l'Université de Montréal. Si un article découle du projet de stage, l'étudiant en sera l'auteur ou co-auteur selon l'importance de sa contribution à l'article. L'étudiant peut se référer à la politique des droits d'auteur de l'Université de Montréal à l'adresse suivante : <http://www.sium.umontreal.ca/> ainsi qu'à la politique de propriété intellectuelle de l'UdeM : http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/secretariat/doc_officiels/reglements/recherche/rech60_13-politique-universite-de-montreal-propriete-intellectuelle.pdf Cependant, certaines organisations font signer au stagiaire un formulaire qui stipule que les droits de propriété intellectuelle des documents produits dans le cadre d'un stage appartiennent à l'organisation qui l'a accueilli.

L'étudiant se doit de respecter les règles en vigueur dans son milieu de stage quant au traitement des données confidentielles ou « sensibles ». Certains milieux de stage exigent que l'étudiant signe un formulaire à ce sujet.

2. Les étapes à suivre pour votre stage : procédure générale

La recherche et l'organisation d'un stage relève de la responsabilité de l'étudiant avec le soutien de la coordonnatrice des stages et peut s'étendre sur plusieurs mois, d'où l'importance pour l'étudiant de commencer à réfléchir dès le départ à ses intérêts professionnels.

À noter que pour les étudiants étrangers devant effectuer un stage, l'obtention d'un [permis de travail](#) est requise. Il est donc important d'entreprendre le plus tôt possible des démarches auprès de Citoyenneté et Immigration Canada.

La coordonnatrice des stages fait une rencontre préalable avec les étudiants qui doivent effectuer un stage. Ces rencontres permettent d'expliquer les objectifs et les évaluations du stage, d'expliquer les étapes à franchir pour obtenir un stage et de répondre aux questions des étudiants.

L'étudiant doit prendre connaissance de la liste des milieux de stage durant la rencontre d'information ou auprès de la coordonnatrice des stages.

Après cette rencontre d'information, l'étudiant doit mettre à jour son curriculum vitae (CV), ses lettres de motivation et remplir le [formulaire](#) relatif au choix de stage. Dépendamment du programme, l'étudiant a la possibilité d'effectuer ses propres démarches pour trouver un stage dans l'organisation de son choix. Il faut toutefois faire approuver ce milieu de stage par la coordonnatrice et le professeur académique.

Veuillez prendre note que pour susciter et attirer l'attention de l'organisme visé dans le but d'obtenir un stage, l'étudiant **doit prêter une attention particulière à la [rédaction de sa lettre de motivation et de son CV](#) avant de soumettre sa candidature. Il est donc fortement recommandé d'adapter ces documents selon l'institution et le type de stage visés.**

À l'aide du CV, du relevé de notes (si requis) et de la lettre de motivation, les superviseurs de stage/maitres de stage sélectionnent ses étudiants qu'ils désirent voir en entrevue. Après les entrevues, les superviseurs de stage/maitres de stage communiquent à la coordonnatrice de stage les noms des étudiants qu'ils ont choisis. Cette dernière informe l'étudiant de la décision rendue. L'étudiant qui a été sélectionné doit communiquer son acceptation ou son désistement à l'intérieur d'une semaine. Un étudiant qui ne répond pas dans les délais est réputé s'être désisté.

La coordonnatrice des stages reste disponible pour conseiller et orienter les étudiants concernant les institutions ciblées.

Afin de bien préparer son stage, l'étudiant doit formaliser et définir par écrit son projet de stage/mandat. Ce plan doit être discuté et validé par le superviseur de stage/maitre de stage. L'objectif **étant de clarifier autant que possible la mission de l'étudiant (description du projet, objectifs, activités, résultats attendus, etc.)**

Le stage réalisé par l'étudiant est soumis à une évaluation globale qui peut se décliner en plusieurs modalités et qui divergent selon le programme suivi par l'étudiant. Plusieurs éléments composent l'évaluation finale du stage.

Les modalités d'évaluation de chacune de ces composantes varient en fonction du programme d'études.

Ainsi, les différentes modalités d'évaluation possibles et applicables dans nos programmes sont les suivantes:

- L'évaluation des compétences de mi-parcours et/ou fin de stage par le superviseur de stage/maitre de stage
- L'évaluation du rapport écrit (et de la réflexion critique pour certains programmes)
- L'évaluation de la présentation orale
- L'évaluation des séances d'activités collectives

A la fin de son stage, l'étudiant sera également amené à compléter un formulaire d'appréciation de son milieu de stage.

Le tableau ci-dessous résume brièvement les étapes clés du processus d'organisation et de réalisation du stage.*

	Étapes	Description	Commentaires
Avant le stage	#1	Pour les étudiants étrangers: (OBLIGATOIRE) Obtenir un permis de travail avant le début de son stage	Prévoir de 6 à 12 semaines entre le dépôt de la demande et la réception du permis de travail (Permis délivré par CIC)
	#2	Prendre connaissance de la liste des milieux de stage et des coordonnateurs durant la rencontre d'information	
	#3	1/ Compléter le formulaire de choix de stage (indiquer les choix de milieux de stage) 2/ Envoyer par courriel à la coordinatrice de stages votre CV actualisé et une lettre de motivation pour chaque milieu de stage qui vous intéresse	
	#4	Se soumettre aux entrevues avec les professionnels du secteur pour votre recherche de stage	
	#5	Compléter le formulaire « Enregistrement du stage » si cela est requis par le programme d'études	Le projet de stage doit être approuvé par le (la) professeur(e)-responsable et la direction du programme
Pendant le stage	#6	Définir et formuler en détails par écrit votre projet de stage / mandat qui devra être validé par votre superviseur de stage / maître de stage	
	#7	Évaluation des compétences de mi-parcours et/ou de fin de stage par le superviseur de stage/maître de stage	
	#8	Autres évaluations possibles en fonction de votre programme : - Présentation orale - Séances collectives	
	#9	Compléter le formulaire d'appréciation du milieu de stage	
Après le stage	#10	Dépôt du rapport de stage (mandat) et/ou de la réflexion critique	
	#11	Après lecture et recommandations du superviseur de stage/maître de stage et/ou du directeur académique, l'étudiant doit apporter les corrections nécessaires à son rapport, s'il y a lieu	
	#12	Dépôt FINAL du rapport et/ou de la réflexion critique " corrigés " (s'il y a lieu)	

*** Quelques étapes peuvent diverger d'un programme à l'autre. Un tableau détaillé concernant la procédure à respecter est disponible dans la trousse étudiante du futur stagiaire. Vous devez vous assurer de vous référer à la bonne section en tenant compte de votre programme d'études.**

2.1 Trousse de stage - *Maitrise en santé publique*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet / Mandat
7. Élaboration d'un plan d'apprentissage
8. Modalités de l'évaluation
9. FORMULAIRES

2.2 Trousse de stage - *Maitrise en santé environnementale et santé au travail*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet / Mandat
7. Élaboration d'un plan d'apprentissage
8. Modalités de l'évaluation
9. FORMULAIRES

2.3 Trousse de stage - *Maitrise en bioéthique et DESS en bioéthique*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet / Mandat
7. Élaboration d'un plan d'apprentissage
8. Modalités de l'évaluation
9. FORMULAIRES

2.4 Trousse de stage - *Maitrise en administration des services de santé, option Gestion du système de santé*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet/Mandat
7. Élaboration d'un plan d'apprentissage
8. Modalités de l'évaluation
9. FORMULAIRES

2.5 Trousse de stage - *Maitrise en gestion de la qualité et de la sécurité des patients*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet/Mandat
7. Élaboration d'un plan d'apprentissage
8. Modalités de l'évaluation
9. FORMULAIRES

2.6 Trousse de stage - *Maitrise en évaluation des technologies de la santé*

1. Présentation de l'équipe associée aux stages
2. Liste des milieux de stage
3. Étapes clés - Organisation de votre stage
4. Responsabilités des différents intervenants impliqués
5. Compétences à développer et objectifs du stage
6. Projet/Mandat

7. Élaboration d'un plan d'apprentissage

8. Modalités de l'évaluation

9. FORMULAIRES